



**AVIS D'AUDITION
LE MARDI 7 MAI 2024 À 19 H 30**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

AVIS est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal se prononcera au cours de sa séance régulière du mardi 7 mai 2024, à compter de 19 h 30, sur la demande suivante de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme, à savoir :

DEMANDE 2401-DM-493

- Immeuble concerné : 3810, rue Alfred-Laliberté
Lot 4 915 718 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne
- Zones : I-2 472 et I-1 470
- Nature de la dérogation : La demande vise à augmenter à 4 le nombre d'enseignes murales, représentant une dérogation d'une enseigne, soit 25 % supérieure au nombre d'enseignes prescrit au Règlement RV-1441 sur le zonage.
- Effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet d'établir à 4 le nombre d'enseignes murales permis pour cette propriété.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que l'audition par le conseil municipal de la demande ci-dessus, se tiendra dans la salle du conseil municipal au 940, boulevard de la Grande-Allée, 1^{er} étage, Boisbriand, aux date et heure indiquées en titre.

Boisbriand, ce 18 avril 2024.

La greffière,
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA
2024.21